Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 47 (1959)

Heft: 870

Nachruf: Elisabeth Natural

Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 02.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Jetons des ponts entre les peuples

(Suite de la page 1)

silencieuses »... « Il n'est guère d'aspects du programme de l'Unesco », a terminé M. Thomas, « qui ne puissent recevoir de vous un soutien précieux ».

Les nombreuses résolutions adoptées par le Congrès témoignent du souci de la Fédération de contribuer à assurer la compréhension internationale et l'harmonie entre tous les peuples, en maintenant des relations très étroites avec les Nations Unies et leurs institutions spécialisées, notamment pour les questions concernant le bien-être économique et social de la femme.

C'est ainsi que la Fédération s'est donné pour tâche de poursuivre ses efforts en vue de l'élimination des préjugés et discriminations de toutes sortes à l'égard de la femme. Les fédérations nationales donneront leur soutien et leur appui le plus largement possible à l'Année mondiale des réfugiés. Elles faciliteront le plus possible les contacts personnels entre femmes de différents pays en favorisant les échanges de personnes. La Fédération internationale s'appliquera utilement à faciliter l'accès des femmes à l'éducation dans un esprit de complète égalité d'opportunités offertes à titres égaux. Les Fédérations nationales utiliseront les bons de l'Unesco pour aider des institutions capables de former des femmes dans le sens d'une promotion intellectuelle et technique, et s'organiseront pour créer des bourses d'études pouvant aider à promouvoir une meilleure compréhension internationale.

Enfin, procédant à l'élection de son bureau pour les trois années à venir, la Fédération internationale a élu Présidente internationale Mlle Elisabeth Feller, de la Fédération de la Suisse.

Unesco.

Le latin, une langue morte

(Suite de la page 1)

dra capable d'apprécier la valeur des événements auxquels il est mêlé aujourd'hui. Cette éducation n'est-elle pas indispensable au citoyen d'une démocratie ?

Par expérience directe, les élèves connaissent le drame vécu par un peuple, les difficultés que soulève la vie en société, les tentatives heureuses, les échecs...

Au moment où l'élève reçoit son premier livre d'éducation civique, ce n'est plus pour lui un manuel abstrait, mais un recueil de solutions actuelles à des problèmes qu'il connaît par la pratique de l'antiquité. Connaissant les dangers de l'indifférence et de l'égoïsme, il est beaucoup moins enclin à se désintéresser des affaires publiques.

° ° °

Il y a plus de trente ans que je tentai l'expérience de cet enseignement dans un pays où les femmes votaient déjà. Je crois toujours que l'étude du latin est la meilleure école des citoyennes, si les leçons sont données de la bonne manière.

Demain, nous serons des citoyennes, soutenons l'enseignement du latin.

A. W. G.

Alville a fêté son soixante-dixième anniversaire

Pour son soixante-dixième anniversaire, le 29 juin, la presse suisse-allemande a relevé les mérites d'un écrivain devenu genevois depuis quelques années, Mme Alix de Watteville, qui signe Alville.

Alville nous a fait plus d'une fois l'honneur d'envoyer à notre organe des informations intéressantes et de proclamer dans nos colonnes ses convictions suffragistes.

Aussi, malgré le retard que nous impose la suspension du journal en été, nous ne voulons pas manquer d'apporter aussi notre petit bouquet de vœux et de félicitations à l'auteur de romans, de nouvelles, de drames fort appréciés, à la biographe remarquable de la Grande-Duchesse Anna Fédorovna et de Mme Eynard-Lullin.

Alville excelle à scruter les archives de notre pays, les anciennes correspondances de famille, à réunir les éléments qui lui permettent de ressusciter le passé.

Souhaitons qu'elle poursuive avec une vigueur renouvelée son fructueux labeur et nous présente bientôt de nouvelles figures trop tôt oubliées, nous contant leur passionnante histoire avec la verve et l'esprit que nous aimons.

Une distinction de la Croix-Rouge allemande à une Genevoise

Le président de la Croix-Rouge allemande, M. Weit, a décerné la médaille d'honneur de la Croix-Rouge allemande à Mlle Denise Werner, de Genève. L'ambassadeur d'Allemagne à Berne, M. Mohr, a remis cette distinction à Mlle Werner dont il a souligné les mérites dans les années d'après guerre à Rome. Occupant un poste important au bureau central du Comité international de la Croix-Rouge, elle s'était notamment occupée des Allemands vivant en Italie et touchés par la guerre.

DE-CI, DE-LA

Le 1er juin, Mme Bodil Begtrup a rejoint son poste d'Ambassadeur du Danemark en Suisse. Mme Begtrup est une ancienne présidente du Conseil national des femmes danoises. Pendant 7 ans, elle a travaillé comme directeur au Ministère des Affaires Etrangères à Copenhague. En 1952, elle a été nommée Ministre du Danemark en Islande. Et enfin, elle a été la déléguée du Danemark au Conseil de l'Europe.

° ° °

La Société de cancérologie américaine met à l'actif du Dr Charity Weymouth, Anglaise résidant aux Etats-Unis depuis 1952, la découverte d'un secret de base de la vie, secret qui pourrait affecter profondément l'étude du cancer. Mme Weymouth a réalisé une composition chimique permettant la multiplication de cellules vivantes en éprouvette.

° ° °

Helen Keller, la fameuse publiciste américaine née aveugle et sourde-muette, vient d'atteindre 79 ans. Elle reste toujours aussi active.

° ° °

En Italie, on a attaqué La loi Merlin

La loi Merlin qui a fermé depuis septembre dernier les maisons closes italiennes, vient de subir de dures attaques devant le Parlement. Jusqu'au rapporteur de la majorité qui a souligné les conséquences néfastes de la loi sur le plan social. Tout aurait augmenté : les maladies vénériennes, les délits contre la morale, l'homosexualité, le nombre des prostituées. Seules deux cents d'entre elles sur sept mille auraient eu recours aux mesures de prévoyance que leur offrait la loi.

Un orateur a même longuement parlé de la nouvelle trouvaille des teddy-boys des grandes villes, le lynchage des demi-mondaines. La chronique des faits divers, en effet, rapporte presque chaque jour la mésaventure de malheureuses qu'un groupe de mauvais garçons emmènent en voiture dans les prés de la périphérie pour y être pillées, rouées de coups, si ce n'est égorgées.

« Certes la prostitution réglementée jette une ombre fâcheuse sur une nation, mais si c'était un mal nécessaire ? » Ainsi concluait le réquisitoire.

L'honorable Elsa Merlin y a répondu avec une grande indignation. Elsa Merlin, hier sénateur, aujourd'hui député, a donné son nom à la fameuse loi qu'elle est arrivée à faire voter après 10 années d'efforts et de tribulations romanesques. On n'osait pas lui dire non mais, au cours d'une législature, les deux branches du Parlement n'arrivaient jamais à voter la loi en temps voulu. Une fois, c'était la Chambre qui retardait, l'autre fois le Sénat, et tout était à recommencer, après de nouvelles élections.

Elsa Merlin ne s'est pas laissé intimider par les chiffres que le rapporteur a fournis à la Chambre ; elle les a souvent contestés. Elle en a produit d'autres, comme ces 10 milliards de lires qu'un tenancier de maisons closes romaines vient de laisser en héritage.

« Ne vous faites pas complices involontaires de ce trust international de la prostitution qui essaie d'obtenir par tous les moyens le rétablissement d'énormes et ignobles profits... Vous voulez tenter de démontrer que les hommes italiens sont des hypersensuels... Tout cela est au fond un problème de misère... »

(Du correspondant du « Peuple », à Rome, en date du 29 mai 1959.)

Sous les auspices des Nations Unies, un séminaire sur la participation des femmes à la vie publique aura lieu à Addis-Abeba, en Ethiopie, l'année prochaine. L'O.N.U. en a confié l'organisation à Mme Marie-Hélène Lefaucheux, présidente du Conseil international des femmes.

° ° °

Mlle Fredda Maton, de Frameries, est la première femme engagée comme décoratrice en pâtisserie artisanale. Elle travaille à Mons, chez le pâtissier qui a confectionné le gâteau offert au Prince Albert et à la Princesse Paola à l'occasion de leurs fiançailles.

° ° °

Le Conseil de Gouvernement congolais s'est prononcé contre le vote des femmes, malgré les interventions des groupements féminins belges.

Elisabeth Natural

Les cercles féminins de notre ville ont été douloureusement affectés par le départ de Mlle Elisabeth Natural, décédée en juillet dernier. Elle avait, pendant plusieurs années, rédigé les articles féminins de la « Vie Protestante » et elle avait composé, lors de votes suffragistes, des pages convaincantes.

Nous avons perdu un avocat persuasif de notre cause et celles qui l'ont connue et appréciée n'oublieront pas son sourire bienveillant et le charme de son accueil.

Tamara Hauchmann

Notre journal a perdu, au début de juillet, une de ses collaboratrices occasionnelles bénévoles, Mme Tamara Hauchmann, lic. en droit, et il présente l'expression de sa sympathie à sa famille.

Mme Hauchmann s'était intéressée, dès l'Université, aux problèmes juridiques internationaux et avait fréquenté les cours, à Genève, de l'Institut de Hautes Etudes Internationales dont elle avait obtenu le diplôme.

Elle avait suivi, avec le plus vif intérêt, la création de la Société des Nations et le fonctionnement de ses institutions. Elle était très bien informée sur cette histoire toute récente, injustement effacée des mémoires, et l'on trouvait auprès d'elle une précieuse source de renseignements qui s'enchaînaient avec le développement actuel de l'Organisation des Nations Unies [1]. Maintes fois elle rendit compte des travaux juridiques des diverses commissions de l'O.N.U. dans des articles de revue, dans les colonnes de notre journal, dans des causeries, aux « Femmes universitaires » par exemple, dont elle était membre. Certaines gens pensent que les femmes n'ont pas le sens du droit, Mme Hauchmann leur donnait tort. Elle avait, au contraire, un sens aigu de la portée d'un texte légal, de la valeur des termes, des conséquences lointaines qu'une loi mal conçue pouvait entraîner, comme un bon joueur d'échecs connaît toutes les conséquences possibles du déplacement d'un pion.

Elle appelait de ses vœux l'édification d'un droit international respectueux de la dignité et de la liberté humaines.

[1] Mme Hauchmann était membre du comité de l'Association genevoise en faveur des Nations Unies.

Georges Leuch

C'est avec un vif chagrin que les suffragistes de toute la Suisse ont appris la mort, survenue le 8 août, à l'Hôpital cantonal de Lausanne, de M. Georges Leuch, ancien juge fédéral, un ami de toujours et efficace du suffrage féminin, le mari de Mme Annie Leuch, qui est une suffragiste militante ayant présidé l'Association suisse pour le Suffrage féminin, joué un rôle actif au sein de la commission législative de l'Alliance de sociétés féminines, une collaboratrice appréciée du « Mouvement Féministe ».

Nos pensées pleines de sympathie vont à Mme Leuch, qui a été pour son mari une compagne attentive et très compréhensive ; on comprend le vide terrible qui l'accable quand on sait à quel point ce couple était uni, préoccupé des mêmes problèmes, aimant les mêmes choses, animé par le même idéal.

S. B.

La femme devant les problèmes de moralité, son rôle devant l'opinion publique

(Suite des notes prises à la conférence du Dr Tournier.)

Le problème devant lequel nous nous trouvons lorsque nous considérons l'essor des divorces n'est pas un problème juridique, ni un problème social, *c'est un problème spirituel*. Le sens *divin* du mariage est perdu, la source spirituelle est perdue. Vous pourrez trouver cette image de la source et du comportement qui en est le fruit, dans tous les domaines.

Aussi, la première condition, pour réagir, c'est d'être soi-même d'une fidélité morale très sévère. C'est cette sévérité ardue, non pas selon les exigences de la société qui sont toujours relatives, mais des exigences très sévères à l'égard de soi-même qui peuvent permettre à quelqu'un d'avoir de l'autorité sur l'opinion publique.

Renonçons aux armes immorales

Et surtout, il faut se garder d'employer des armes immorales. Je m'explique : une mère est inquiète de son fils, elle sent bien qu'il lui cache quelque chose. Elle se fait faire alors une fausse clé, elle va ouvrir le secrétaire de son fils, elle furette dans les tiroirs, elle lit les lettres pour savoir ce qui se passe dans la vie de son fils, elle referme les tiroirs et le secrétaire et met la clé dans sa poche. Cette mère, même si son fils ignore cette trahison, cette mère se ferme toute possibilité d'action morale véritable. En plus, elle a mauvaise conscience et cela la paralyse. On ne peut agir efficacement que si on prend la morale au sérieux *dans ses sources profondes* et il est faux de considérer une telle conduite comme une simple mesure extérieure, on ne peut prétendre que « la fin justifie les moyens ».

Une autre arme immorale est d'utiliser la délation d'une sœur pour savoir ce que fait le frère ou d'un frère pour savoir ce que fait la sœur. Et pourtant cela se fait couramment.

Un moyen d'action répréhensible est encore *l'autoritarisme*, le fait de se mettre en colère pour prêcher la morale. Vous avez des... je dirai des pères pour ne pas vous blesser... qui, en pleine colère, reprochent à leur fils de ne pas être un homme de paix (!!!) ou d'en appeler au respect : « Je *n'admets pas* que tu parles sur ce ton à ta mère, je n'admets pas que tu parles sur ce ton à ton père.» Ce sont là des armes qui ne sont que de la fausse monnaie.

Si l'on n'a pas assez d'autorité sur ses enfants, c'est qu'on a échoué et il faut le reconnaître au lieu de se cramponner à des arguments d'autorité qui achèvent de ruiner l'autorité des parents.

° ° °

Parlons maintenant de l'amitié des enfants. Nous avons déjà signalé les dangers de contagion. C'est un grand problème pour les parents, de contrôler un peu les amitiés de leurs enfants, étant donné le rôle énorme que peuvent jouer les amitiés dans la destinée morale des jeunes.

On ne peut pas contrarier systématiquement les enfants, et pourtant beaucoup de parents le font, étant, sans le savoir, *jaloux* de ce que leur enfant ait des affections en dehors d'eux et ils se mettent à les contrarier continuellement.

On ne peut pas non plus « démissionner », renoncer à toute influence. La solution de ce problème demande un *dialogue*, et un dialogue *honnête*. Que les parents, par exemple, se demandent, en se recueillant, quels sont les *vrais* motifs de leur objection à telle ou telle amitié. Si c'est seulement parce que c'est la fille de la concierge et qu'on dit, comme tant de mamans : « Je ne veux pas que tu joues avec la petite Jacqueline, parce que c'est la fille de la concierge », on croit faire ainsi de la moralisation alors qu'on fait de la *démoralisation*.

J'aimerais que vous sentiez, avec de petits exemples concrets comme celui-ci et qui sont tout à fait banals, que l'on peut trouver à mille exemplaires, qu'il ne s'agit pas de considérations théoriques vagues, mais qu'il s'agit d'une fidélité dans cette descente en soi-même, sur ce que les psychanalystes appellent les *motivations*.

Quels sont les motifs profonds de notre souci moral ? Souvent c'est, par exemple, un certain remords qui donne, aux exhortations d'une mère ou d'un père à ses enfants, une tonalité d'angoisse qui exerce une pression de moralisme.

° ° °

Mais je voudrais mettre ici, en toute lumière, le problème du jugement, de l'esprit de jugement. Jésus-Christ a dit : « Ne jugez pas ! » Etre moral, cela implique donc, non seulement de se conduire bien, mais encore *ne pas juger*. Et nous repensons ici à l'exemple signalé par M. Hesnard : vous avez des gens moraux, vous en avez beaucoup qui ne volent pas, qui n'ont pas de maîtresse, mais qui jugent et qui médisent de leur prochain du matin au soir, et ceci tout spécialement dans les milieux pieux et parmi les paroissiens les plus zélés.

(à suivre)

ENCAUSTIQUE - BRILLANT
SOLIDE
ABEILLE
LIQUIDE
NETTOIE • CIRE • BRILLE VITE

Ecole Lémania
LAUSANNE
Maturité, baccalauréats
Diplômes de commerce et de langues
Classes préparatoires
dès l'âge de 10 ans